

## DÉLIBÉRATION CONSEIL MUNICIPAL

Le mercredi 20 mars deux mille vingt-quatre, à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle des mariages de la Mairie de Rives-en-Seine, sous la présidence de Monsieur Bastien CORITON, Maire, Conseiller Départemental.

Date de convocation, 14 mars 2024  
Date de publication sur le site internet de la ville, 28 mars 2024

Étaient présents :  
Mme Hélène AUBRY, Mme Mireille BAUDRY, M. Éric BLONDEL, M. Didier BOQUET, M. Christian CAPRON, Mme Sylvie CHRISTIAENS, Mme Céline CIVES, M. Bastien CORITON, M. Thierry DUPRAY, M. Lionel DURAME, Mme Chantal DUTOT, Mme Émilie DUTOT, M. Dominique GALLIER, M. Paul GONCALVES, M. Sylvain HEMARD, Mme Aurore LAINÉ, M. Louis Marie LE GAFFRIC, M. André RIC, Mme Patricia SOUDAIS-MESSAGER, Mme Carol TARAVEL-CONDAT, M. Jacques TERRIAL, M. Alexandre VOIMENT.

Nombre de conseillers  
En exercice 29  
Présents 22

Procurations :  
Mme Annic DESSAUX à M. Jacques TERRIAL, Mme Fanny GENET-LACAILLE à Mme Mireille BAUDRY, M. Christophe GIRARD à M. Bastien CORITON, Mme Steffie HAMEL à Mme Hélène AUBRY, Mme Dominique LEPÈME à Mme Sylvie CHRISTIAENS, Mme Brigitte MALOT à Mme Céline CIVES.

Excusé :  
M. Luc HITLER

Monsieur Didier BOQUET a été désigné secrétaire de séance.

DL2024-023	Subventions 2024
------------	------------------

Conformément à l'article L2121-29 du Code général des collectivités territoriales, précisant que le Conseil municipal règle par ses délibérations les affaires de la commune,

Conformément au règlement d'attribution des subventions aux associations adopté en Conseil municipal le 21 mars 2023 par délibération n°2023-024,

Considérant qu'il convient de déterminer, chaque année, le montant des subventions attribuées aux associations,

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que les critères d'attribution sont les suivants :

Une subvention exceptionnelle est accordée de :

- 1 000 € - aux associations sportives lorsqu'elles montent de division,
  - pour l'organisation de l'anniversaire de l'association par tranche de 10 ans,
  - pour la participation du club à un championnat national.
- 500 € - pour la participation du club à un championnat régional.

Pour les associations sportives, la base appliquée suivant le nombre d'adhérents est :

- Rives-en-Seine, moins de 18 ans : 67 €
- Rives-en-Seine, plus de 18 ans : 33 €
- Hors Rives-en-Seine, moins de 18 ans : 18 €
- Hors Rives-en-Seine, plus de 18 ans : 6 €

Le montant ainsi calculé est un montant plafond auquel l'association peut prétendre.

Sauf avis contraire de Monsieur le Maire, si l'association – en fonction de ses besoins de l'année – sollicite une subvention inférieure au montant plafond, c'est le montant de la subvention sollicitée qui est retenue.

Les subventions exceptionnelles liées à des événements et/ou projets ne sont mandatées que si la manifestation et/ou l'action a bien lieu.

La manifestation prise en compte pour l'attribution de la bonification « Vie Locale 2023 », fixée cette année à 100 € est le Téléthon.

En application de ces critères, Monsieur le Maire propose de verser les subventions de base et la bonification « vie locale » mentionnées dans le tableau des subventions 2024.

Sont accordées les demandes de subventions exceptionnelles suivantes :

**B3C : 500 €** afin d'organiser une journée sportive et festive pour les bénévoles ; sous réserve de la bonne tenue de cet événement.

**Badminton Associatif de Caudebec : 300 €** pour l'achat d'un rack afin de ranger les raquettes, sous réserve de la présentation du justificatif d'achat.

**Club des Arts Martiaux : 2 625 €** afin d'aider financièrement le club.

**Club Nautique Caudebec 76 :**

- 1 000 € afin de pourvoir au déplacement et à la participation de 9 athlètes à la compétition « La Dordogne Intégrale » (course de 360 km) du 8 au 11 mai 2024, et,
- 500 € correspondant à la participation de 3 caudebecquais lors de cette même compétition en 2023.

**Caudebec Full Contact** : 3 000 € afin d'organiser un gala exceptionnel à l'occasion du 20<sup>e</sup> anniversaire du club (cet exceptionnel inclus les 1 000 € liés à l'anniversaire du club).

**Caudebec Tennis Club** : 2 300 € répartis comme suit :

- mise en place d'une initiation « tennis » dans les écoles (500 €),
- l'organisation de « l'Open Barre-y-Va » (500 €),
- les animations dédiées aux bénévoles du club en fin de saison (500 €) et
- l'achat de matériel (800 €),

sous réserve, de la bonne tenue des différentes animations et, pour le matériel, de la présentation du justificatif d'achat.

**USDV** : 1 500 € liés au contrat BPJEPS APT depuis le 20 novembre 2023.

**La Boule Caudebecquoise** : 400 € pour participer à l'achat de doudounes floquées à l'occasion des 35 ans du club en 2022. Cet achat ayant été reporté en raison de la crise sanitaire, sous de la présentation du justificatif d'achat.

**Club Canin du Pont de Brotonne** : 1 378 € pour l'achat de matériel pour leur concours d'agility, sous réserve de la présentation des justificatifs d'achat.

**Comité de Jumelage et d'Échanges Culturels** : 3 000 € pour l'accueil de notre ville jumelle d'Uppingham (du 31/10/2024 au 03/11/2024) et l'organisation d'un voyage au Parlement Européen en mai.

**Comité des Fêtes** : 2 500 € pour la location des cabines sanitaires, la mise à disposition du terrain de la vallée de la Fontenelle et quelques animations du week-end. La commune, quant à elle, prend en charge le feu d'artifice.

**Commerces en Seine** : 5 000 € afin de financer les animations commerciales dont la dotation de l'opération de Noël, sous réserve de la bonne tenue de ces dernières.

**Écologie Sociale Solidaire & Responsable** : 1 250 € pour l'organisation des actions de sensibilisation sur le thème de la transition écologique à destination du grand public avec, en point final, les animations du week-end de clôture de la Quinzaine du Développement Durable.

**Entre 3 Rivières** : 450 € pour le déversement de truites dans les rivières.

**Jardin en Seine** : 600 € pour l'achat d'un carré potager de plantes aromatiques et l'animation sur toile à l'occasion de la Fête des Plantes.

**Loisirs et Culture** : 989 € pour l'acquisition d'un nouveau vidéoprojecteur pour l'atelier photo, sous réserve d'une utilisation possible par la commune si besoin et la présentation d'un justificatif d'achat.

**Manéga** : 400 € pour aider les associations partenaires, agissant contre la malnutrition infantine, qui sont dans une situation préoccupante.

**Moov'& Caux : 1 000 €** correspondant à l'anniversaire des 10 ans de l'association.

**Sauvegarde et Valorisation du Patrimoine : 400 €** concernant la location d'un sanitaire à l'occasion de la rando-concert du 09 juin prochain à Bébec.

**Club Athlétique Cauchois : 1 700 €** pour l'organisation des courses intitulées « Les 10 km de Rives-en-Seine » (850 €) et « Le Trail du Mascaret » (850 €), sous réserve de leur bonne réalisation.

La **Maison des Jeunes : 4 776 €** correspondant au solde 2023 présenté par l'association pour les activités péri et extrascolaires, les activités hebdomadaires diverses (anglais, théâtre, danse de salon, baby gym, ...), l'accueil de loisirs, les camps d'été, les actions enfance-jeunesse-familles sur le temps périscolaire et extrascolaire, le conseil municipal des jeunes, les animations au sein de l'espace de vie sociale à destination de tous les habitants, la contribution directe ou indirecte aux animations locales, la participation aux frais des locaux,

En conclusion, sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil municipal approuve les subventions 2023 à la majorité, selon le tableau ci-après. Il est précisé que certains élus, membre du bureau ou du Conseil d'administration de certaines associations, ne prennent pas part au vote :

<b>APEL SAINT-JOSEPH</b>	Steffie HAMEL
<b>B3C</b>	Dominique GALLIER
<b>USDV</b>	Luc HITTLER
<b>ACCUEIL &amp; AMITIÉ</b>	Chantal DUTOT
<b>ACPG-CATM – section Villequier</b>	Lionel DURAMÉ Paul GONCALVES
<b>AS CAUDEBEC</b>	Sylvie CHRISTIAENS Patricia SOUDAIS-MESSAGER
<b>BEE'S EN SEINE</b>	Didier BOQUET Sylvie CHRISTIAENS
<b>LA BOULE CAUDEBECQUAISE</b>	Didier BOQUET Sylvie CHRISTIAENS
<b>CARTOPHILES CAUDEBECQUAIS</b>	Dominique LEPÊME
<b>COMITÉ DE JUMELAGE</b>	Bastien CORITON Christian CAPRON Dominique LEPÊME Brigitte MALOT Patricia SOUDAIS-MESSAGER
<b>COMITÉ DE LA FÊTE DU CIDRE</b>	Sylvie CHRISTIAENS Bastien CORITON
<b>COMMERCES EN SEINE</b>	Céline CIVES

<b>ESSR</b>	Sylvie CHRISTIAENS Carole TARAVEL-CONDAT Alexandre VOIMENT
<b>ENTRE 3 RIVIÈRES</b>	Dominique GALLIER
<b>ASSOCIATION LOISIRS &amp; CULTURE</b>	Annic DESSAUX
<b>PARENTS D'ÉLÈVES DU COLLÈGE</b>	Sylvie CHRISTIAENS Patricia SOUDAIS-MESSAGER Aurore LAINÉ
<b>SAUVEGARDE ET VALORISATION DU PATRIMOINE</b>	Christian CAPRON Sylvain HÉMARD
<b>SYNDICAT DES RIVIÈRES</b>	Bastien CORITON Annic DESSAUX
<b>MJ4C</b>	Bastien CORITON Christian CAPRON Hélène AUBRY Patricia SOUDAIS-MESSAGER

**Tableau récapitulatif des subventions :**

<i>ASSOCIATION SPORTIVES</i>	Base proposée 2024	Exceptionnel proposé 2024	Bonification vie locale 2023	Décision CONSEIL
Aviron Caudebec Vallée de Seine	900	0	0	900
B3C	3138	500	0	3638
Badminton	1403	300	0	1703
Caudebec Arts Martiaux	2375	2625	100	5100
Caudebec Arts Martiaux Aïkibudo	150	0	0	150
CNC76	920	1500	0	2420
Full Contact	3403	3000	0	6403
Tennis	3936	2300	0	6236
Tir à l'arc	1300	0	0	1300
USDV	2821	1500	0	4321
<b>TOTAL A</b>	<b>20346</b>	<b>11725</b>	<b>100</b>	<b>32171</b>

<i>AUTRES ASSOCIATIONS</i>	Base proposée 2024	Exceptionnel proposé 2024	Bonification vie locale 2023	Décision CONSEIL
Accueil et Amitié	1500	0	0	1500
ACPG/CATM - section CCX	700	0	0	700
ACPG/CATM - section VLQ	500	0	0	500
Amicale des Sapeurs-Pompiers	1800	0	0	1800
Amicale Révima	260	0	0	260
Amis Vieux Caudebec	3000	0	0	3000
APE-EMP	200	0	0	200
3 APEL Saint-Joseph	0	0	0	0
Artistic Events	300	0	0	300
3 Arts D'Caux	0	0	0	0

<b>AUTRES ASSOCIATIONS</b>		<b>Base proposée 2024</b>	<b>Exceptionnel proposé 2024</b>	<b>Bonification vie locale 2023</b>	<b>Décision CONSEIL</b>
	AS Caudebec	900	0	0	900
	Association des Chasseurs	500	0	0	500
3	AVFL	0	0	0	0
	Bamisa	600	0	0	600
3	Bee's en Seine	0	0	0	0
	Boule Caudebecquoise	700	400	100	1200
3	Cartophiles Caudebecquais	0	0	0	0
	Cinéma Le Paris Asso	1000	0	100	1100
	Club Canin du Pont de Brotonne	150	1378	0	1528
	Club de Bridge	200	0	100	300
	Club du 3ème Âge	1300	0	0	1300
	Comité de Jumelages et d'Echanges	3000	3000	100	6100
	Comité des Fêtes	1500	2500	0	4000
	Comité Fête du Cidre	12000	0	0	12000
	Commerces en Seine	0	5000	0	5000
	COSPC	8000	0	0	8000
	Culture Jazz	0	0	0	0
1	Ecologie Sociale Solidaire & Responsable	1500	1250	0	2750
	Entre 3 Rivières	500	450	0	950
	Hatman Programmation	800	0	0	800
	Jardin en Seine	1000	600	100	1700
	Jardins Familiaux	900	0	0	900
	Le P'tit Dalot	950	0	100	1050
	Les Caux'Médiens	1600	0	0	1600
	Loisirs et Culture	5000	989	0	5989
	Loisirs et Musique	400	0	0	400
	Manéga	600	400	0	1000
	Moov'&Caux	900	1000	100	2000
	Parents d'élèves du collège	80	0	0	80
	Sauvegarde & Valorisation du Patrimoine	500	400	0	900
	Syndicat des Rivières	1500	0	0	1500
3	Brotonne Historics Vehicules	0	0	0	0
2	Club Athlétique Cauchois	0	1700	0	1700
2	UDSP76	400	0	0	400
2	Harmonie Grandcamp	1300	0	0	1300
2	Médaillés Militaires	200	0	0	200
2	Musique Pompiers du Trait	1000	0	0	1000
2	Souvenir Français	300	0	0	300
1	Sté Bolbécaise de Protection des Animaux	500	0	0	500
3	UNADIF-FNDIR	0	0	0	0
	<b>TOTAL B</b>	<b>58040</b>	<b>19067</b>	<b>700</b>	<b>77807</b>

TOTAL A + B	78386	30792	800	109978
Maison des Jeunes (MJ4C)	0	4776	100	4876
TOTAL C	0	4776	100	4876
TOTAL A + B + C	78386	35568	900	114854

- 1 1ère demande
- 2 Association hors commune
- 3 Ne demande pas de subvention

Pour extrait conforme,

Le Maire,  
Bastien CORITON

*Bastien Coriton*



Le secrétaire de séance,  
Didier BOQUET

*Didier Boquet*